

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 21 octobre 2003 à 20h30

Mairie – salle du Conseil

## PROCES-VERBAL



**Présidence :** M. DEROBERT Michel, président

**Présents :** M. ALBERTO Pierre  
M. BAUMGARTNER Andréas  
Mme BOADA Anne  
M. BUCHETTI Pierre-Antoine  
Mme CADEI Geneviève  
M. COLARUSSO Alessandro  
Mme EPARS Françoise  
M. FEYER Georg  
Mme GOBBI Eve  
M. GRAND René  
M. GUEX Jean-Pierre  
M. LAGRANGE Philippe  
Mme PORCHET Arlette  
M. REINMANN Bruno  
M. RYCHNER Georges  
M. STALDER Michel

**Assistent :** Mme HUMBERT Yvonne, maire  
M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint  
M. MOTTIER Gérald, adjoint



### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2003
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire
4. Nomination des président(e)s et vice-président(e)s des locaux de vote 2004
5. Désignation d'un représentant de la Mairie au sein du comité du Tennis Club
6. Construction d'une piste cyclable à la route de Collex (délibération)
7. Propositions du maire
8. Propositions individuelles et questions
9. Huis clos (naturalisations)



Le président souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes ainsi qu'au public, il félicite les membres du Conseil municipal pour leur participation au complet à cette séance.

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2003

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DEROBERT communique les informations suivantes :

- Remerciements de la famille de M. Ernest STALDER, profondément touchée par les messages de sympathie reçus de la Mairie et du Conseil municipal lors de son décès.
- M. Robert Cramer, conseiller d'Etat, déplore dans un courrier du 30 juin 2003 l'indiscipline de l'Exécutif de la Commune lors de la fixation de la date de la séance d'installation du Conseil municipal.
- Un exemplaire du guide de renseignements pratiques destiné aux jeunes adultes de la région genevoise « Coup de pouce pour majeur » a été transmis au Conseil municipal. Ce guide sera distribué par la Ville de Genève dans le cadre des prochaines promotions citoyennes.

Mme PORCHET juge cette brochure particulièrement intéressante et propose que les jeunes concernés de notre village la reçoivent, en plus du cadeau de la mairie, lors des prochaines promotions citoyennes communales.

M. RYCHNER met l'assemblée en garde contre un éventuel doublon avec la Ville de Genève.

Mme HUMBERT vérifiera ce fait lors des promotions citoyennes de la Ville de Genève auxquelles elle est conviée.

Dans ce cas, quelques exemplaires seulement seront mis à disposition des personnes intéressées lors des promotions citoyennes de Genthod.

- Création d'une association « Régio-Nage » le mercredi 29 octobre 2003 à 20h00 à la salle communale de Versoix, dont le but principal sera de proposer l'étude de réalisation d'un bassin de natation couvert destiné aux habitants des communes genevoises de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Pregny-Chambésy et Versoix, des communes voisines de la Terre Sainte et des communes limitrophes du département de l'Ain. Une copie du courrier est transmise à tous les conseillers municipaux.

La Mairie n'a pas encore pris de décision quant à son éventuelle présence.

- Lecture d'un courrier émanant de Mme Catherine RIZZOLI-STALDER faisant part de son vif désir de pouvoir louer des terres agricoles appartenant à la commune.

Mme PORCHET, avertie au préalable de l'envoi de cette lettre, propose, au nom du groupe radical, que l'attribution de ces fermages se fasse sur le même modèle que l'attribution des appartements communaux et que la commission de l'environnement gère ce dossier.

Mme GOBBI relève toutefois que les baux agricoles sont d'une durée de 9 ans.

M. GUEX pense que la proposition est relevable et se doit d'être transmise à la commission de l'environnement.

Mme HUMBERT précise que jusqu'à présent l'attribution des baux agricoles était, selon la loi, du ressort de la Mairie.

Cette proposition est renvoyée à la commission de l'environnement pour étude.

M. DEROBERT répondra à Mme RIZZOLI-STALDER d'une manière formelle n'engageant pas la Commune.

- Mme PORCHET regrette que les membres du Conseil municipal n'aient pas reçu une invitation personnelle à l'inauguration de la 3<sup>e</sup> voix CFF, comme dans les communes environnantes.

M. MOTTIER relève qu'au niveau de la Mairie seule une invitation à Mme le maire a été adressée. Les autres membres de l'Exécutif ainsi que les conseillers municipaux étaient invités à suivre le tout-ménage.

### 3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme HUMBERT :

- Rappelle au bon souvenir qu'en date du 26 juin la commission du génie civil a voté, à l'unanimité, le projet de télé-réseau et a décidé de renvoyer l'aspect financier à la commission des finances. Une lettre a, par conséquent, été envoyée par la Mairie à son président, M. René GRAND, en date du 2 juillet dernier.

L'été torride a dû faire oublier le premier vote car, lors de sa séance du 7 octobre 2003, cette même commission a, une nouvelle fois, voté en faveur de sa réalisation par 6 voix pour et 1 abstention.

MM. SCHMULOWITZ et STALDER pensaient que la délibération serait présentée en votation lors de la présente séance.

Or, la Mairie attend toujours l'aval de la commission des finances et le résultat de son analyse comprenant notamment le montant exact devant figurer sur la délibération ainsi que le nombre d'annuités décidé.

Cette délibération n'ayant aucune incidence sur le budget 2004, M. GRAND a jugé préférable de traiter les budgets au préalable.

M. STALDER précise que cette décision ne nécessite pas impérativement l'aval de la commission des finances comme protocolé dans le procès-verbal.

Toutefois, M. GUEX propose d'insérer éventuellement ce point à l'ordre du jour de la commission des finances du 28 octobre prochain.

M. GRAND n'y voit pas d'inconvénient majeur, mais relève néanmoins que cette commission était normalement dédiée à l'acceptation du budget uniquement.

- L'acte concernant l'achat des immeubles du Sautoir d'Or ainsi que les terrains y afférents a été signé le 10 octobre.

- Le Conseil d'Etat a validé la proposition de dénomination du chemin de la Caracole.
- L'enquête publique concernant le chemin de la Pralay n'a pas abouti suite à l'opposition formulée par la Commune qui conteste la privatisation de ce bout de chemin. D'autant plus que des démarches ont été entreprises auprès du propriétaire pour que ce terrain lui soit cédé afin de l'entretenir convenablement.
- Rappelle que le samedi 22 novembre 2003 dès 16h00 à la salle de gymnastique, la société de gymnastique organise une fête de l'Escalade avec des tournois de ping-pong et de volley-ball.
- Les élections complémentaires du pouvoir judiciaire, prévues le 14 décembre, sont annulées.
- Rappelle aux président(e)s et vice-président(e)s des locaux de vote de bien vouloir fermer les fenêtres et les portes, et éteindre la lumière en quittant le local.

#### 4. NOMINATION DES PRESIDENT(E)S ET VICE-PRESIDENT(E)S DES LOCAUX DE VOTE 2004

##### Votation du 8 février 2004

Président :	M.	Michel STALDER
Suppléante du président :	Mme	Eve GOBBI
Vice-président :	M.	Georges RYCHNER
Suppléant du vice-président :	M.	Georg FEYER

##### Votation du 16 mai 2004

Présidente :	Mme	Eve GOBBI
Suppléante de la présidente :	Mme	Geneviève CADEI
Vice-présidente :	Mme	Anne BOADA
Suppléante de la vice-présidente :	Mme	Françoise EPARS

##### Votation du 26 septembre 2004

Présidente :	Mme	Arlette PORCHET
Suppléant de la présidente :	M.	Pierre-Antoine BUCHETTI
Vice-président :	M.	Philippe LAGRANGE
Suppléant du vice-président :	M.	Alessandro COLARUSSO

##### Votation du 28 novembre 2004

Président :	M.	Michel DEROBERT
Suppléant du président :	M.	René GRAND
Vice-président :	M.	Jean-Pierre GUEX
Suppléant du vice-président :	M.	Bruno REINMANN

## 5. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA MAIRIE AU SEIN DU COMITE DU TENNIS CLUB

M. GUEX souhaite intervenir avant la recherche d'un candidat potentiel, car il estime que le Conseil municipal n'a pas à se prononcer sur la désignation d'un membre de l'Exécutif au sein de ce comité.

Toutefois, il rappelle que selon la convention liant la commune de Genthod au Tennis club, la commune peut être représentée au sein du comité du club par un membre de la Mairie qui peut déléguer ce devoir au président de la commission culture, sports et loisirs.

Mme HUMBERT ne voit pas d'objection à la nomination d'un représentant lors de la présente séance.

M. GUEX ne souhaitant pas réintégrer ce comité et ayant pensé que le point 5 de l'ordre du jour concernait la nomination d'un membre de l'Exécutif, il n'a pas réfléchi à la question.

Par conséquent, la commission culture, sports et loisirs proposera un représentant interne ou externe à cette commission.

M. COLARUSSO se dit d'ores et déjà intéressé par cette responsabilité.

## 6. CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE A LA ROUTE DE COLLEX (DELIBERATION)

La commission du génie civil a décidé en 2001 de poursuivre la réalisation de la piste cyclable du chemin de l'Orée à la route de Valavran, profitant des travaux de réfection du collecteur de la route de Collex.

Au moment de sa réalisation, l'Etat a refusé le projet communal. Un second projet a alors été établi par l'Etat mais dont le coût s'est avéré nettement supérieur.

La commission a alors refusé le dépassement du crédit avancé, de l'ordre de Fr. 80'000.00, et a demandé à l'Etat de prendre en charge la plus-value. L'augmentation est due au fait du déplacement de l'assiette de la route de Collex, qui impose le renforcement des bas-côtés et la construction d'un muret de soutènement, ainsi que l'abattage d'arbres sis sur le domaine de l'Etat. Le service des forêts, de la protection de la nature et du paysage en demande le remplacement pour un montant de Fr. 16'000.00. Ces frais seront à la charge de l'Etat, la Commune n'entrant pas en matière.

Le coût total des travaux, selon le projet de l'Etat de créer une piste cyclable sur le côté opposé de la route, s'élève à Fr. 333'000.00. La Commune de Genthod a décidé d'investir la somme de Fr. 253'000.00 afin de répondre à la pétition des riverains, d'une part, et, d'autre part, pour des raisons évidentes de sécurité de ladite route fort fréquentée par les pendulaires et les habitants des nouvelles constructions.

Le montant finalement proposé à l'Etat et accepté avec remerciements s'élève à Fr. 270'000.00. Il couvre aussi les travaux des Services industriels genevois pour le déplacement de la borne à incendie ainsi que le remplacement des cadres et couvercles sur les regards de visite.

Une confirmation écrite sera établie par la Mairie.

Tout dépassement sera à la charge de l'Etat ; quant aux travaux, ils débiteront au printemps et seront suivis par la Mairie.

M. DEROBERT donne lecture du projet de délibération.

*Vu l'article 30, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Vu la demande de la commission du génie civil, dans sa séance du 1<sup>er</sup> mai 2001, de réaliser une piste cyclable allant du chemin de l'Orée à la route de Valavran, ceci en complément de la réalisation entreprise par l'Etat de Genève,*

*vu le danger que représente pour les piétons et les cyclistes la circulation des voitures sur la route de Collex, laquelle n'est pas équipée,*

*vu l'accord du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) pour cette réalisation le long d'une route cantonale,*

*vu l'autorisation DD 98302-7 délivrée par le DAEL en date du 14 août 2003,  
vu le plan financier présenté par le bureau technique BBS en date du 23 octobre 2001,  
vu le préavis favorable émis par la commission du génie civil lors de sa séance du 11 juin 2003, le Conseil municipal décide,*

1. *De procéder aux travaux de construction d'une piste cyclable à la route de Collex, entre le chemin de l'Orée et la route de Valavran.*
2. *D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 270'000.00 pour couvrir cette dépense.*
3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir ce montant au moyen de dix annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte No 620.331.00 de 2004 à 2013*

*Mise au vote cette délibération est acceptée à l'unanimité*

## 7. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

## 8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- M. RYCHNER relève que le plan de la commune qui figure dans le dernier compte rendu administratif semble être ancien, toutes les maisons n'y figurant pas.

Mme le maire précise que cette carte indique les chemins et non les maisons. La mise à jour concerne uniquement les noms de chemins qui étaient mal orthographiés. L'élaboration d'un plan totalement nouveau étant très coûteuse.

M. RYCHNER signale que des sources plus récentes existent.

- M. RYCHNER se dit gêné des griefs adressés dans une édition estivale de la Tribune de Genève à l'encontre de la commune de Genthod, qui empêche les citoyens de se tremper au Creux-de-Genthod. Il suggère d'autoriser les habitants des environs à se baigner, surtout en été.

Mme HUMBERT indique que ce point a déjà été soulevé récemment en commission culture, sports et loisirs et qu'elle a un rendez-vous programmé avec un responsable des rives du lac pour aborder ce sujet.

- Dans l'Info ACG du mois de juin 2003, M. RYCHNER a pris connaissance de la mise sur pied d'un cours destiné aux conseillers municipaux centré sur la législation des communes, les domaines de compétences des communes et leurs moyens d'interventions, ainsi que la répartition des rôles entre l'Exécutif et le Conseil municipal.

M. MOTTIER indique qu'il n'a pas encore reçu le programme de cette formation donnée en collaboration avec l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) ; il ne manquera pas d'aviser l'assemblée en temps voulu.

- M. MOTTIER n'arrivant pas à lire entre les lignes demande au Groupement pour les intérêts de Genthod (GIG) de lui préciser le sens de son écrit dans le courrier envoyé au Conseil municipal en date du 21 juin 2003, il cite : « *De même, nous ne tolérerons plus, comme ce fut le cas lors de précédentes législatures, que des informations à disposition d'une partie de l'Exécutif ne circulent qu'en direction d'une formation politique privilégiée avant leur diffusion publique.* ».

M. GUEx ne se souvient plus précisément quel cas cela concernait, mais il semblerait que certains conseillers municipaux étaient arrivés à une commission avec le dossier déjà en main et que les élus du GIG avaient été très surpris et mécontents de cette pratique.

M. STALDER suggère d'aborder ce sujet à huis clos, étant donné qu'il s'agit d'une naturalisation traitée précédemment à huis clos, ou de laisser le GIG répondre d'une manière écrite officielle et étoffée.

Mme HUMBERT est étonnée qu'il s'agisse d'une naturalisation, aucune copie de l'unique dossier n'étant jamais produite !

Le sujet sera abordé à huis clos.

- M. GUEx propose que la Mairie se renseigne sur les modalités et le coût d'acquisition des cartes journalières AgeFlexi, qui permettent de voyager sur le réseau ferroviaire pour la somme de Fr. 30.00 pendant toute une journée. Ce service, pratiqué déjà dans de nombreuses communes, serait extrêmement appréciable, utile et d'un coût non prohibitif.

Après précision que cette prestation n'est réservée qu'aux communes, M. DEROBERT estime qu'il y a effectivement un intérêt manifeste à la population.

La Mairie se renseignera dans le but de proposer ce service à la population.

- M. GUEx demande s'il est possible que l'ACG envisage une participation financière à la vie culturelle genevoise en versant une contribution au Grand Théâtre dont la trésorerie n'est pas florissante actuellement.

Mme HUMBERT indique que l'ACG lui attribue déjà chaque année une subvention d'un million de francs.

- M. GUEx annonce que la Fondation du vivarium Elapsoïda (reptiles, tortues, etc.) à Meyrin est à la recherche de fonds et à écrit à toutes les communes genevoises dans ce sens.

Mme le maire n'a pas reçu de demande, mais elle précise que la Commune soutient déjà le COR implanté sur le territoire communal

- M. FEYER s'interroge sur la nouvelle répartition de la commission des bâtiments qui comporte maintenant un membre de plus que lors de la séance d'installation du Conseil municipal.

Mme HUMBERT indique que M. BAUMGARTNER a demandé de pouvoir assister à cette commission d'une façon permanente, mais n'y est pas membre à part entière et n'a pas le droit de vote.

M. GUJEX estime ridicule d'inscrire les personnes non-membres d'une commission sur la liste des membres.

Mme HUMBERT précise que cela se pratique depuis de nombreuses années et que n'importe quel membre du Conseil municipal a le droit d'assister à une commission régulièrement. La liste incriminée est une liste administrative non diffusée à l'extérieur.

- Mme GOBBI souhaite qu'une liste des terrains agricoles avec la date des différentes échéances des baux soit établie.

M. FEYER indique que ce sujet sera abordé lors de la commission de l'environnement du mois de novembre.

#### 9. HUIS CLOS (NATURALISATIONS)

Le président prononce le huis clos.

La séance publique est levée à 21h40

La secrétaire  
Arlette PORCHET

Le président  
Michel DEROBERT